



ENR.627725

Fédération chasse et pêche Owen Inc.
02, chemin de la Zec CP 38
Lejeune QC G0L 1S0

418-855-2492 Poste Pain de Sucre
581-548-0188 Poste Baseley
418-855-2737 Bureau

CONTRAT DE LOCATION DE YOURTE

CONDITIONS D'ACCEPTATION :

La location d'une unité d'hébergement implique l'acceptation intégrale des conditions générales telles que décrites dans la présente. Le client devra signer le présent contrat et le remettre à la Fédération chasse et pêche Owen Inc. lors de la prise de possession des clés.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

L'heure d'arrivée est 16h00 et l'heure de sortie est 13h00. Lors de la réservation, un code sera remis au client pour être mesuré d'ouvrir la boîte installée à côté de la porte de la yourte afin de pouvoir récupérer les clés de la yourte et du bloc sanitaire. Au départ, le client devra déposer les clés dans la même boîte.

La fédération chasse et pêche Owen Inc. gère un territoire multi-ressource. Le client reconnaît que l'hébergement se situe sur un tel territoire et qu'il peut y avoir des opérations forestières à proximité de la yourte louée.

Étant donné que les chemins sont des chemins de gravier, les routes peuvent être cahoteuses à certains endroits. L'ensemble des usagers doivent s'enregistrer en tout temps et payer les frais exigibles selon l'activité choisie par le client.

OBLIGATION DE LA FÉDÉRATION CHASSE ET PÊCHE OWEN INC. :

Elle s'engage à mettre à la disposition du client une yourte propre et sécuritaire.

La fédération chasse et pêche Owen Inc. détient une assurance responsabilité civile de deux (2) millions. Les assurances ne couvrent pas les clients en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

OBLIGATION DU CLIENT :

La yourte ne doit sous aucun prétexte héberger un nombre de personnes supérieur à celui indiqué lors de la réservation. Le client aura signalé et payé pour un nombre précis de personnes par nuitée. Les personnes supplémentaires non prévues lors de la réservation, et non payées, pourront le faire à leur arrivée au poste d'accueil et ce en respectant la capacité d'hébergement de la yourte. Si le nombre de personnes hébergeant sur place dépasse le nombre de personnes réservées et payées, la Fédération chasse et pêche Owen Inc. peut rompre le contrat de location (sans remboursement au locataire) et réclamer la somme forfaitaire pour les personnes supplémentaires.

À son arrivée, le client devra prendre connaissance de la liste d'inventaire d'équipement qu'il trouvera sur place. Les meubles et objets ne doivent souffrir que de la dépréciation provenant de l'usage normal auquel ils sont destinés. À la fin du séjour, les objets ou meubles manquants ou ayant été mis hors de service, pour cause autre que l'usure normale, devront être payés par le client. À son départ, le client s'engage à signaler tous les bris ou objets manquants sur le formulaire prévu à cet effet (sur la table de cuisine). Cette clause s'applique également aux accessoires du bloc sanitaire et aux bâtiments en général.

Il sera retenu le cas échéant :

- ✓ La valeur des objets endommagés.
- ✓ Le prix de lavage ou nettoyage des couvres matelas, matelas, etc., qui auraient été tachés.

Le client s'engage à utiliser les meubles et objets garnissant le bien loué à l'usage auquel ils sont destinés et dans les lieux où ils se trouvent. Il est interdit de les transporter hors des locaux loués ou de les déplacer de leur espace initial.

Le client devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, éviers, etc., des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi, il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service.

Le client s'engage à remettre la yourte dans l'état de propreté qu'il l'aura trouvé (notamment laver la vaisselle).

Le client devra laisser exécuter, dans les lieux, les travaux urgents nécessaires au maintien en état de l'établissement touristique loué et des éléments d'équipement commun.

Il est interdit de fumer à l'intérieur de la yourte.

Le client ne devra pas déneiger le toit de la yourte car c'est une structure en toile qui peut facilement s'abîmer.

Il est permis d'apporter des animaux domestiques en respectant les conditions suivantes :

- ✓ Les animaux devront toujours être en laisse et sous surveillance.
- ✓ Le client s'assure de ramasser tous les excréments de leurs animaux.
- ✓ Les bris occasionnés par l'animal seront à la charge du locataire.

Il est obligatoire de s'enregistrer avant d'entrer sur le territoire et de payer les droits exigibles selon l'activité.

POLITIQUE DE RÉSERVATION ET ANNULATION :

Un dépôt non remboursable de 50% du total de la facture est exigé afin de confirmer votre réservation. Le solde complet est dû 10 jours avant l'arrivée.

INTERRUPTION OU ANNULATION DU SÉJOUR :

En cas d'interruption ou annulation du séjour par le client, aucun remboursement ne sera effectué.

ANNULATION :

Les annulations à plus de 48 heures de la date d'entrée entraîneront des frais de 50% du coût de la location.

À moins de 48 heures d'avis, il n'y aura aucun remboursement.

UTILISATION DES LIEUX :

Le client est tenu responsable et doit s'assurer qu'il en est de même pour tout occupant et ami. Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant la période de location. Aucun bruit ne sera toléré entre 22 h et 9 h.

Cependant, s'il manque des objets ou qu'il ait des bris, une facture sera rédigée au nom du client et le montant de la facture sera à sa juste valeur.

Yourte (5 personnes max) 2 lits superposés (4 lits simple) et 1 futon

ENGAGEMENT DU CLIENT :

J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions de location et je m'engage à les respecter.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Nom de la Yourte _____

Date de réservation _____

Nom du client (en majuscule)

Signature du client

Date

ACCESSOIRES À L'INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR DE LA YOURTE :

- Poêle à bois
- 1 chaudière et pelle à cendre
- 1 extincteur
- 1 avertisseur de fumée
- 1 table avec 2 bancs
- 2 chaises pliante
- 1 grand chaudron avec couvercle TFAL
- 1 moyen chaudron avec couvercle TFAL
- 1 petit chaudron avec couvercle TFAL
- 1 petite poêle TFAL
- 1 grande poêle TFAL
- Ustensiles de cuisine (6 couteaux à beurre, 6 fourchettes, 6 cuillères à soupe, 6 petites cuillères, 1 couteau d'office, 1 grande fourchette, 2 spatules, 2 grandes cuillères, 1 cuillère à pâte)
- 6 bols à soupe Corelle
- 6 grandes assiettes Corelle
- 6 petites assiettes Corelle
- 6 verres avec anse
- 1 ouvre boîte
- 1 planche à découper
- 1 horloge murale
- 1 futon
- 2 lit superposé (4 lits simple)
- 4 matelas
- 4 couvres matelas
- 1 trousse de premiers soins
- 1 plat vaisselle
- 1 lavette à vaisselle
- 1 linge pour nettoyage
- 1 moppe et 1 chaudière
- 1 balai et 1 porte poussière
- 1 poubelle
- 1 BBQ à brique
- Ustensile à BBQ : brosse, pince, spatule, allumeur (cheminée)
- 1 briquet
- 1 petit poêle Martin
- 1 foyer extérieur avec grille, pare-étincelles et broche pour soulever le pare-étincelles
- Liquide à vaisselle
- Nettoyant tout usage
- Bois de chauffage pour poêle intérieur
- 2 sacs à poubelle
- Papier brun à main dans le bloc sanitaire
- 2 rouleaux de papier de toilette

CE QUE VOUS DEVEZ APPORTER :

- Eau potable
- Literie
- Oreiller
- Produits de salle de bain
- Linge à vaisselle
- Briquettes à BBQ
- Canne de butane pour le poêle Martin
- Allume feu

ENGAGEMENT DU CLIENT :

J'ai pris connaissance de l'ensemble des conditions de location et je m'engage à les respecter.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Nom de la Yourte _____

Date de réservation _____

Nom du client (en majuscule)

Signature du client

Date